

Canada
Province de Québec
MRC du Domaine-du-Roy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, tenue à la mairie de Roberval le mardi 11 juin 2019.

Étaient présents à cette réunion :

M.	Yanick Baillargeon	Maire de La Doré
M.	Bernard Boivin	Représentant de Saint-Félicien
M.	Dany Bouchard	Représentant de Saint-Félicien
M.	Luc Chiasson	Maire de Chambord
M.	Sabin Côté	Maire de Roberval
M.	Gérald Duchesne	Maire de Saint-André
M ^{me}	Ghislaine M.-Hudon	Mairesse de Lac-Bouchette
M.	Gaston Langevin	Représentant de Roberval
M ^{me}	Claudie Laroche	Représentante de Roberval
M.	Adrien Perron	Représentant de Saint-Prime
M ^{me}	Cindy Plourde	Mairesse de Saint-François-de-Sales
M.	Gilles Toulouse	Maire de Sainte-Hedwidge

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Lucien Boivin, préfet et maire de Saint-Prime.

MM. Mario Gagnon, directeur général, Steeve Gagnon, directeur général adjoint, et Danny Bouchard, directeur de l'aménagement du territoire, assistent également à la séance.

Point n° 1 de l'ordre du jour
Ouverture de la séance

M. Lucien Boivin débute la séance en souhaitant aux personnes présentes la plus cordiale bienvenue.

Point n° 2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-124

Sujet : Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Gérald Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente réunion soit accepté tel que présenté en y ajoutant les points suivants :

- 6.3.1 Mandat – Travaux de planification dans le bloc des terres publiques intramunicipales de Saint-André–Lac-Bouchette;
- 16.1 Motion de félicitations au comité organisateur du colloque du Carrefour action municipale et famille.

Point n° 3.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-125

Sujet : Ratification du procès-verbal de la séance du 14 mai 2019

Il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 14 mai 2019 soit ratifié par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 4 de l'ordre du jour
Sujet : Période de questions préenregistrées

Aucune question préenregistrée n'a été déposée.

Point n° 5.1 de l'ordre du jour
Sujet : Résumé de la correspondance

Le résumé de correspondance comprenant les lettres n°s 1 à 28 a été transmis antérieurement à la réunion.

Point n° 5.2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-126

Sujet : Acceptation des comptes

Il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste des comptes ci-après énumérés soit acceptée.

Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)	394,36	\$
Bélangier, Brandon	67,50	
Boivin, Lucien	623,25	
Bouchard Artisan Bio	42,94	
Brassard, Jacynthe	1 161,75	
Brassard, Manon	2 035,74	
Cain Lamarre, S.E.N.C.R.L.	603,62	
Cansel Survey Equipement inc.	1 925,83	
Cégep de Chicoutimi	1 230,23	
CLD Domaine-du-Roy	137,92	
Cogéco Média	1 314,16	
CT Audio	3 995,38	
D-Modules inc.	45,99	
Fédération québécoise des municipalités	224,20	
Ferlac Roberval inc.	111,34	
Fromagerie Perron inc.	27,31	
Fromagerie aux Pays-des-Bleuets	50,00	
Gagnon, Mario	522,53	
Garma impression inc.	9 156,04	
Pro Gestion	712,73	
Trium Médias inc.	536,47	
Laboratoires Chez-Nous inc.	113,38	
Landry, Judith	532,39	
Laprise, Gervais	671,44	
Larouche, Sophie	330,44	
LCR Vêtements et Chaussures inc.	64,38	
Leclerc, Francis	261,08	
Mégaburo inc.	1 192,01	
Perron Chartier, Maryse	433,74	
Procol	2 696,16	
RAU SLSJ	160,00	
Restaurant dépanneur la bouffe	315,95	
Société d'histoire du Lac-Saint-Jean	33 450,00	
Télénet informatique inc.	114,98	
Tourisme Alma – Lac-Saint-Jean	27 022,50	
Visa Desjardins	2 005,71	
Vision Informatik inc.	615,12	
Total fonds MRC	94 898,57	\$
Centre du cellulaire	482,83	\$
Duchesne, Joël	209,18	

Lettrage Dupy Design	431,16	
Produits Shell Canada	95,80	
Soudure Daniel Dufour inc.	102,33	
Tremblay Investigation	143,72	\$
Total fonds villégiature	1 465,02	\$
Globalstar	2 621,43	\$
LCR Vêtements et Chaussures inc.	337,53	
Pharmacie Uniprix Daniel Guay	353,01	
Total fonds TPI	3 311,97	\$
Total des fonds	99 675,56	\$

Point n° 5.3 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-127

Sujet : Approbation des états financiers de la MRC du Domaine-du-Roy pour l'année 2018

Il est proposé par M. Yanick Baillargeon, appuyé par M^{me} Cindy Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers que les états financiers consolidés de la MRC du Domaine-du-Roy, pour l'année financière 2018, soient acceptés tels qu'ils ont été présentés et audités par la firme Mallette, société de comptables professionnels agréés.

Point n° 5.4 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-128

Sujet : Approbation des états financiers du territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan pour l'année 2018

Il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. Gilles Toulouse et résolu à l'unanimité des conseillers que les états financiers du territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan, pour l'année financière 2018, soient acceptés tels qu'ils ont été présentés et audités par la firme Mallette, société de comptables professionnels agréés.

Point n° 5.5 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-129

Sujet : Radiation de mauvaises créances – Fonds local d'investissement

Il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la radiation des soldes des prêts suivants du fonds local d'investissement :

Nom	Montant du prêt	Montant à radier	
		Capital	Intérêts
Coop de solidarité Franc-Lac	15 000,00 \$	8 104,00 \$	789,15 \$
Coop de solidarité Franc-Lac	20 000,00 \$	17 382,00 \$	274,37 \$
7742690 Canada ltée	40 000,00 \$	40 000,00 \$	18 175,87 \$
9245-8884 Québec inc.	40 000,00 \$	7 379,00 \$	2 798,65 \$
9269-7556 Québec inc.	40 000,00 \$	29 731,08 \$	0,00 \$

Point n° 6.1.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-130

Sujet : Approbation règlement n° 2019-651 – Municipalité de Chambord

Il est proposé par M. Gilles Toulouse, appuyé par M. Gérald Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2019-651 de la Municipalité de Chambord modifiant son règlement de zonage (n° 2018-621) de manière à préciser le cadre normatif concernant l'implantation des points de vente de cannabis, ainsi que certaines normes sur les terrains de camping en copropriété.

Point n° 6.1.2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-131

Sujet : Approbation règlement n° 2019-07 – Ville de Roberval

Il est proposé par M. Dany Bouchard, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2019-07 de la Ville de Roberval modifiant son règlement d'urbanisme (n° 2018-02) en vue d'agrandir une zone agroforestière.

Point n° 6.1.3 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-132

Sujet : Approbation règlement n° 2019-08 – Ville de Roberval

Il est proposé par M. Dany Bouchard, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement de zonage n° 2019-08 de la Ville de Roberval modifiant son règlement de zonage (n° 2018-09) visant à ajouter des usages et changer la délimitation de la zone 4AF.

Point n° 6.1.4 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-133

Sujet : Approbation règlement n° 2019-09 – Ville de Roberval

Il est proposé par M. Dany Bouchard, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2019-09 de la Ville de Roberval modifiant son règlement de zonage (n° 2018-09) de manière à apporter des modifications concernant les points de vente de cannabis ainsi que les lieux de production, de transformation et d'entreposage du cannabis.

Point n° 6.1.5 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-134

Sujet : Approbation règlement n° 2019-10 – Ville de Roberval

Il est proposé par M. Dany Bouchard, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2019-10 de la Ville de Roberval modifiant son règlement de construction (n° 2018-11) de manière à préciser les dispositions touchant la fortification des constructions ne s'appliquant pas pour tout lieu de production, de transformation ou d'entreposage du cannabis.

Point n° 6.1.6 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-135

Sujet : Approbation règlement n° 2019-11 – Ville de Roberval

Il est proposé par M. Dany Bouchard, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2019-11 de la Ville de Roberval modifiant son règlement de zonage (n° 2018-09) de manière à ajouter la catégorie d'usages 5b) à la grille des spécifications 3 AF.

Point n° 6.1.7 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-136

Sujet : Approbation règlement n° 2019-12 – Ville de Roberval

Il est proposé par M. Dany Bouchard, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2019-12 de la Ville de Roberval modifiant son règlement n° 2018-08 portant sur le plan d'urbanisme de manière à agrandir une zone d'affectation de villégiature.

Point n° 6.1.8 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-137

Sujet : Approbation règlement n° 2019-13 – Ville de Roberval

Il est proposé par M. Dany Bouchard, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2019-13 de la Ville de Roberval modifiant son règlement de zonage (n° 2018-09) de manière à agrandir la zone 2V à même la zone 30P.

Point n° 6.1.9 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-138

Sujet : Approbation règlement n° 2019-14 – Ville de Roberval

Il est proposé par M. Dany Bouchard, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2019-14 de la Ville de Roberval modifiant son règlement de construction (n° 2018-11) de manière à modifier les normes applicables aux maisons mobiles.

Point n° 6.1.10 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-139

Sujet : Approbation règlement n° 2019-15 – Ville de Roberval

Il est proposé par M. Dany Bouchard, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2019-15 de la Ville de Roberval modifiant son règlement de zonage (n° 2018-09) de manière à corriger certaines erreurs relevées.

Point n° 6.1.11 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-140

Sujet : Approbation règlement n° 2019-16 – Ville de Roberval

Il est proposé par M. Dany Bouchard, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2019-16 de la Ville de

Roberval modifiant son règlement de zonage (n° 2018-09) de manière à assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 6.1.12 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-141

Sujet : Approbation résolution n° 2019-235 – Ville de Roberval

Attendu que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Domaine-du-Roy est entré en vigueur le 9 novembre 2018;

Attendu que l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que dans un tel cas, chaque municipalité du territoire doit, dans les six mois suivant l'entrée en vigueur, adopter tout règlement de concordance;

Attendu que le 13 mai 2019, la Ville de Roberval a adopté, conformément à l'article 59.1 de la Loi, la résolution n° 2019-235 signifiant à la MRC qu'elle n'avait pas à modifier son plan d'urbanisme pour tenir compte de la modification du schéma d'aménagement et de développement, puisque le contenu du plan est plus restrictif que celui du schéma;

Attendu que le Service de l'aménagement du territoire a procédé à l'analyse de la conformité de la résolution aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'à son document complémentaire et aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement et en vient à la conclusion que le contenu du plan d'urbanisme de la Ville de Roberval est conforme;

Il est proposé par M. Dany Bouchard, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la résolution n° 2019-235 de la Ville de Roberval signifiant à la MRC du Domaine-du-Roy qu'elle n'avait pas à modifier son plan d'urbanisme pour tenir compte de la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé, puisque le contenu du plan d'urbanisme de la Ville de Roberval est plus restrictif que le schéma d'aménagement de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 6.2.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-142

Sujet : Mandat – Caractérisation écologique/Projet 4-C Saint-Gédéon

Attendu que le 1^{er} novembre 2018, le comité intermunicipal de coordination de la Véloroute des Bleuets a entériné le Plan de gestion des infrastructures cyclables 2018-2023, lequel priorise dix-sept projets de bonification du circuit cyclable;

Attendu que le projet 4-C du Plan de gestion des infrastructures cyclables 2018-2023 à Saint-Gédéon est un des projets priorités et vise la construction d'une piste cyclable en site propre;

Attendu que le ministère des Transports du Québec s'est également engagé par lettre à financer 25 % des coûts;

Attendu qu'en préparation de ce projet, la Corporation du circuit cyclable « Tour du lac Saint-Jean » a sollicité deux entreprises pour une étude de caractérisation écologique devant être réalisée en vertu de l'article 46.0.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

Attendu que la société WSP a soumis l'offre de service la plus basse, soit 7 927 \$ plus les taxes;

Par conséquent, il est proposé par M. Gaston Langevin, appuyé par M. Gérald Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat à WSP de réaliser une étude de caractérisation écologique du tracé préliminaire du projet de bonification 4-C de la véloroute des Bleuets à Saint-Gédéon, et ce, pour une somme de 7 927 \$ plus les taxes.

Que les fonds nécessaires pour assumer cette dépense proviennent du fonds de remplacement des infrastructures de la Corporation du circuit cyclable « Tour du lac Saint-Jean ».

Point n° 6.3.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-143

Sujet : Mandat – Travaux de planification dans le bloc des terres publiques intramunicipales de Saint-André-Lac-Bouchette

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy a sollicité des offres de service pour la réalisation de travaux de plantation dans le bloc Saint-André-Lac-Bouchette sur les terres publiques intramunicipales situées sur le territoire de la municipalité de Lac-Bouchette;

Attendu que les travaux prévus sont pour de la plantation de 18 000 plants d'épinettes de Norvège, pour une superficie de 7,3 hectares;

Attendu que deux entreprises ont été sollicitées et qu'une seule proposition a été déposée par la Coopérative de solidarité forestière de la Rivière aux Saumons;

Attendu la soumission de la Coopérative de solidarité forestière de la Rivière aux Saumons d'une somme de 540 \$/1 000 plants portant la valeur totale du contrat à 9 720 \$ plus taxes;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M^{me} Cindy Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de plantation d'environ 18 000 plants d'épinette de Norvège dans le bloc Saint-André-Lac-Bouchette à la Coopérative de solidarité forestière de la Rivière aux Saumons, et ce, pour un montant estimé à 9 720 \$ plus taxes.

Que les sommes nécessaires à assumer cette dépense proviennent de l'enveloppe 2019-2020 du Programme d'aménagement durable des forêts.

Point n° 7.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-144

Sujet : Rapport de reddition de compte – Fonds de développement des territoires 2018-2019

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy doit soumettre annuellement au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire un rapport d'activité dans le cadre du processus de reddition de compte du Fonds de développement des territoires;

Attendu le dépôt du rapport annuel d'activité pour l'année 2018-2019, lequel présente la liste des engagements financiers, le tout devant faire l'objet d'un transfert sur le site officiel de reddition de compte du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Par conséquent, il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Adrien Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le rapport annuel d'activité du Fonds de développement des territoires pour l'année 2018-2019 et d'autoriser sa transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Point n° 7.2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-145

Sujet : Abolition du Fonds local de solidarité

Attendu qu'au cours des dernières années, aucune activité n'a eu lieu dans le Fonds local de solidarité géré par le CLD Domaine-du-Roy;

Attendu qu'aucun dossier ayant pu faire l'objet d'une demande d'aide financière ne cadrerait dans les critères de ce fonds;

Attendu la recommandation du CLD Domaine-du-Roy de procéder à la fermeture définitive du Fonds local de solidarité, et de remettre une somme de 10 000 \$, soit le montant de la dette à rembourser, à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec;

Par conséquent, il est proposé par M. Gérald Duchesne, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la fermeture du fonds local de solidarité et d'autoriser le remboursement d'une somme de 10 000 \$ à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec.

Point n° 7.3 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-146

Sujet : Rapport de reddition au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion – Programme de Mobilisation-Diversité

Attendu le protocole intervenu entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la MRC du Domaine-du-Roy, mandataire des trois municipalités régionales de comté du Lac-Saint-Jean;

Attendu que le protocole concerne la réalisation d'un projet déployé en deux volets dans le cadre du programme Mobilisation-Diversité pour 2017-2019;

Attendu qu'en vertu du protocole, la MRC du Domaine-du-Roy doit soumettre un rapport de reddition de compte au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion;

Par conséquent, il est proposé par M. Adrien Perron, appuyé par M^{me} Cindy Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le rapport de reddition de compte du programme Mobilisation-Diversité pour 2017-2019 et d'autoriser le préfet, M. Lucien Boivin, à le signer.

Point n° 7.4 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-147

Sujet : Plan d'action 2019 et budget du chantier Tourisme

Attendu le plan d'action 2019 du développement de l'industrie touristique du Domaine-du-Roy déposé par le chantier Tourisme;

Attendu que le plan d'action rencontre les objectifs de la stratégie collective de développement de l'industrie touristique;

Attendu qu'un budget de 60 000 \$ est nécessaire pour mettre en œuvre à court terme certaines actions du plan d'action du chantier Tourisme;

Par conséquent, il est proposé par M. Yanick Baillargeon, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le plan d'action 2019 du

chantier Tourisme et d'autoriser l'octroi d'une somme de 60 000 \$ en appui aux actions ciblées qui rencontrent les objectifs du déploiement de la stratégie collective de l'industrie touristique.

Point n° 7.5 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-148

Sujet : Fonds de développement hydroélectrique – Adoption de projets

Attendu que le comité d'évaluation de projets a procédé à l'évaluation des demandes d'aide financière permettant d'engager les sommes disponibles dans le volet local du Fonds de développement hydroélectrique;

Par conséquent, il est proposé par M. Sabin Côté, appuyé par M. Gaston Langevin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les projets ci-dessous dans le cadre du volet local du Fonds de développement hydroélectrique :

Volet local

1. Ville de Roberval : stratégie économique d'attraction et de développement d'une filière numérique :	4 500 \$
2. Municipalité de Lac-Bouchette : aménagement du Parc Doyon :	64 119 \$
	<u><u>68 619 \$</u></u>

Point n° 7.6 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-149

Sujet : Fonds de développement des territoires – Adoption de projets

Attendu que les comités d'évaluation de projets ont procédé à l'évaluation des demandes d'aide financière permettant d'engager les sommes disponibles dans le Fonds de développement des territoires;

Par conséquent, il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les projets ci-dessous dans le cadre du Fonds de développement des territoires :

Programme de soutien à la mise en place de la politique territoriale Municipalité amie des aînés (MADA-FDT)

1. Association des locataires en HLM de Roberval : fête intergénérationnelle et culturelle (Roberval) :	1 000,00 \$
2. AFÉAS de Saint-Prime : formation en tissage (Saint-Prime) :	1 000,00 \$
3. Coop de solidarité Nimilupan Nitshinatsh : réalisation d'un plan d'affaires (Mashteuiatsh) :	1 000,00 \$
4. Service qualité de vie La Doré : bottin de services aux aînés (La Doré) :	1 150,00 \$
5. Municipalité de Saint-André : bonification du projet d'amélioration du cadre de vie des aînés (Saint-André) :	1 000,00 \$
	<u><u>5 150,00 \$</u></u>

Programme de soutien au développement local

6. Municipalité de Saint-François-de-Sales : une communauté bleue et accessible :	11 858,00 \$
	<u><u>11 858,00 \$</u></u>

Programme de soutien à la mobilisation

7. Les résidences communautaires de Lac-Bouchette (Manoir des Lacs) : fête au village	1 250,00 \$
---	-------------

8. Comité Interaction Saint-André : journée de la famille	1 500,00 \$
9. Société de développement économique ilnu : la grande journée des petits entrepreneurs et rassemblement MAMU :	1 320,00 \$
	4 070,00 \$

Point n° 7.7 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-150

Sujet : Mise à jour de la politique aînée territoriale et des plans d'action locaux
Municipalité amie des aînés

Attendu que la Table de concertation des aînés Domaine-du-Roy sollicite la MRC du Domaine-du-Roy pour s'inscrire de nouveau dans la démarche Municipalité amie des aînés;

Attendu qu'une nouvelle adhésion à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) permettrait de mettre à jour la politique aînée territoriale et les plans d'action locaux pour chacune des municipalités du territoire;

Attendu l'appel de projets du ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre du Programme de soutien à la démarche MADA – Volet 1 : Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés en vigueur jusqu'au 19 juin 2019;

Par conséquent, il est proposé par M. Gérald Duchesne, appuyé par M. Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le dépôt d'une demande de 72 000 \$ à titre d'aide financière et technique dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés – Volet 1 : Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés. Il est de plus résolu de :

- Coordonner les travaux à réaliser dans le cadre de la démarche Municipalité amie des aînés, et ce, pour l'ensemble des municipalités situées sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy, soit Chambord, Lac-Bouchette, La Doré, Roberval, Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, Saint-Félicien, Saint-François-de-Sales, Saint-Prime et Sainte-Hedwidge;
- Nommer M. Lucien Boivin, préfet, signataire de la convention d'aide financière et de tout document relatif à la demande;
- Nommer M^{mes} Annie Fortin et Jacynthe Brassard responsables d'assurer le suivi de la demande d'aide financière et d'effectuer la reddition de comptes auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux;
- S'engager à accepter de verser une part de mise de fonds monétaire à la hauteur de 9 200 \$ ainsi qu'une part de mise de fonds en services pour une valeur de 24 800 \$.

Point n° 7.8 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-151

Sujet : Décomptes progressifs n^{os} 6 à 11 – Étanchéisation de conduites sanitaires du
Village historique de Val-Jalbert

Attendu les travaux amorcés et octroyés par la résolution n° 2018-283 dans le cadre du projet d'étanchéisation des conduites sanitaires du Village historique de Val-Jalbert;

Attendu qu'il y a lieu d'effectuer un versement à Groupe ADE Estrie inc. selon les modalités de paiement convenues dans l'entente intervenue entre les parties;

Attendu que les décomptes progressifs n° 6 à 11 indiquent une somme de 215 538,50 \$ correspondant aux travaux observés sur le chantier;

Attendu que le coût final du projet est estimé à 380 000 \$ en raison des travaux supplémentaires effectués;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à une retenue de 10 % du montant avant taxes, selon les documents contractuels, et que par conséquent, le montant à payer totalise 223 033,85 \$, incluant la retenue et les taxes;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. Sabin Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement à Groupe ADE Estrie inc. d'une somme de 223 033,85 \$, incluant les taxes et la retenue pour l'ensemble des travaux effectués.

Point n° 9.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-152

Sujet : Contribution financière – Maintien du transport interurbain entre Chibougamau–Saint-Félicien et Dolbeau-Mistassini–Chicoutimi

Attendu que le maintien d'un service de transport interurbain pour les dessertes Dolbeau-Mistassini–Saguenay et Saint-Félicien–Chibougamau est problématique en raison des coûts et des déficits engendrés par le transporteur Intercar;

Attendu que le ministère des Transports du Québec dispose d'un programme d'aide financière pour soutenir le maintien du transport interurbain, mais que ce programme nécessite une participation financière du milieu;

Attendu qu'en 2019, le Groupe Intercar a proposé un nouveau plan d'action sur trois ans avec des objectifs au niveau de l'achalandage ainsi que des mesures pour diminuer les coûts des opérations de transport;

Attendu que les partenaires que sont les MRC de Maria-Chapdelaine, du Domaine-du-Roy, de Lac-Saint-Jean-Est, l'Administration régionale Baie-James et Promotion Saguenay ont convenu de recommander de participer financièrement à la mise en œuvre d'un plan d'action pour 2019 à 2022;

Attendu qu'en vertu du programme d'aide au développement du transport collectif, un organisme admissible peut recevoir, pour chaque parcours interurbain par autobus, une somme égale au triple de sa contribution, jusqu'à concurrence de 150 000 \$ par parcours de transport interurbain par autobus;

Attendu que la participation souhaitée pour la MRC du Domaine-du-Roy est établie à 5 000 \$ pour l'exercice du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019 sur un objectif de 25 000 \$ de la part du milieu pour une subvention du ministère des Transports pouvant atteindre 75 000 \$;

Attendu que la participation souhaitée pour la MRC du Domaine-du-Roy est établie à 10 000 \$ annuellement pour l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre des années 2020, 2021 et 2022 sur un objectif de 50 000 \$ par année de la part du milieu;

Attendu que le maintien d'un service de transport interurbain est essentiel pour assurer une occupation dynamique du territoire et ainsi contribuer à freiner le bilan migratoire négatif;

Attendu que l'organisme Accès Transport Domaine-du-Roy a engagé des discussions avec Intercar en vue de la mise en place de la future ligne bleue, et que, l'entreprise a démontré une belle ouverture;

Attendu que le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy juge important de maintenir un service de transport interurbain par autobus dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean;

Attendu que la MRC de Maria-Chapdelaine accepte de demeurer mandataire pour la mise en œuvre du plan d'action 2019-2022;

Par conséquent, il est proposé par M. Sabin Côté, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy accepte de contribuer financièrement pour une somme de 5 000 \$ pour 2019 et 10 000 \$ par année pour 2020, 2021 et 2022 qui sera versée au mandataire de l'entente pour le maintien d'un service de transport interurbain au Lac-Saint-Jean par la mise en œuvre du plan d'action 2019-2022.

Que soit signifié à Intercar que la contribution pour les années 2019 à 2022 est conditionnelle à la mise en œuvre du plan d'action proposé par Intercar.

Que le versement de cette aide financière est conditionnel à la participation financière du ministère des Transports du Québec ainsi que des partenaires du milieu.

Que cette aide financière soit financée par les activités de fonctionnement de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 9.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-153

Sujet : Versements – Organisme de transport collectif et adapté de personnes

Attendu que par le règlement n° 249-2017 adopté le 26 septembre 2017, la MRC du Domaine-du-Roy a déclaré sa compétence dans le domaine du transport collectif et adapté de personnes;

Attendu que pour l'année 2019, les municipalités versent à même leurs quotes-parts leur contribution à l'organisation du transport collectif et adapté de personnes;

Attendu que la MRC a confié à Accès Transport Domaine-du-Roy le mandat de mettre en place et de réaliser le transport collectif et adapté de personnes;

Attendu qu'il y aurait lieu d'autoriser le versement à Accès Transport Domaine-du-Roy des sommes perçues des municipalités par le biais des quotes-parts;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M. Adrien Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement à Accès Transport Domaine-du-Roy d'une somme de 133 748 \$, et ce, en quatre versements pendant l'année 2019.

Point n° 10.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-154

Sujet : Accompagnement professionnel – Gestion de l'infrastructure réseautique

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy poursuit le déploiement de son plan d'action visant à mieux gérer le réseau de fibres optiques territorial et les services qui y sont déployés;

Attendu qu'afin de l'accompagner dans cette démarche, le comité réseautique et informatique de la MRC recommande de poursuivre le travail avec la société Pulsar informatique et de lui octroyer un mandat pour une banque de 100 heures, pour une somme de 9 500 \$ incluant les frais de déplacement;

Par conséquent, il est proposé par M. Yanick Baillargeon, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer un mandat

d'accompagnement à la société Pulsar informatique d'une banque de 100 heures, et ce, pour une somme de 9 500 \$ incluant les frais de déplacement et les taxes.

Point n° 14.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-155

Sujet : Demande d'appui – 2020 Les gicleurs

Attendu la demande d'appui du comité 2020 Les gicleurs, un regroupement de quarante-quatre propriétaires de petites résidences privées pour aînés de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean;

Attendu la nouvelle réglementation du gouvernement du Québec devant entrer en vigueur en décembre 2020 concernant la mise aux normes des bâtiments en regard de l'installation de gicleurs dans les résidences privées pour aînés;

Attendu les coûts d'installation exorbitants des gicleurs;

Attendu la capacité limitée d'emprunter des propriétaires de petites résidences privées pour aînés;

Attendu la fermeture de 410 petites résidences privées pour aînés au cours des cinq dernières années;

Attendu que les bâtiments de 638 résidences privées pour aînés de neuf résidents et plus ne correspondent pas aux normes exigées par le règlement à entrer en vigueur en 2020;

Attendu la capacité limitée de payer des aînés;

Attendu le manque de place en résidence pour les aînés;

Attendu qu'une fermeture de quarante-quatre résidences privées pour aînés représenterait, dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, la perte de quarante-quatre petites et moyennes entreprises, la perte de logement pour 690 personnes aînées et la perte de plus de 300 emplois;

Attendu que le coût réel d'installation des gicleurs est de plus ou moins 10 000 \$ par unité;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Gilles Toulouse et résolu à l'unanimité des conseillers de demander au gouvernement du Québec de bonifier l'aide financière destinée aux propriétaires de petites résidences privées pour aînés, en tenant compte des coûts réels ainsi que de la capacité de payer de ceux-ci, et en rétablissant les ratios prévus lors de la mise en place de la nouvelle réglementation, soit 100 % pour les résidences de moins de 30 unités, 80 % pour les 30 à 100 unités et 60 % pour les unités de 100 et plus.

Point n° 16.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-156

Sujet : Motion de félicitations au comité organisateur du Colloque du Carrefour action municipale et famille

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy était l'hôtesse du 31^e Colloque du Carrefour action municipale et famille du 29 au 31 mai dernier;

Attendu qu'un comité organisateur avait été formé pour organiser cet événement d'envergure;

Attendu que l'événement a attiré des participants et participantes provenant de tous les coins du Québec et fut un grand succès, faisant ainsi rayonner la MRC du Domaine-du-Roy partout au Québec;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M. Sabin Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'adresser une motion de félicitations au comité organisateur du 31^e Colloque du Carrefour action municipale et famille pour tout le travail accompli ayant mené à cette grande réussite.

Point n° 17 de l'ordre du jour

Sujet : Période de questions

M. Yves Garneau interroge le conseil sur sa position dans le dossier de l'intégration de la Ville de Desbiens à la MRC du Domaine-du-Roy.

M^{me} Michelle Cupani expose aux membres du conseil un problème de zonage dans le 6^e Rang de la municipalité de Saint-Prime.

Point n° 18 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-157

Sujet : Levée de la séance

Sur proposition de M. Gilles Toulouse, la séance est levée.

Lucien Boivin
Préfet

Mario Gagnon
Directeur général